

Le casse-tête municipal des entrepreneurs

Analyse de la réglementation imposée aux PME dans les 100 plus grandes villes du Québec

Thomas Tellanger, stagiaire en politique publique et entrepreneuriat

Simon Gaudreault, économiste principal

La réglementation municipale, omniprésente, prend beaucoup de place dans l'environnement d'affaires des entreprises. Toutefois, force est de constater que ses répercussions ne sont pas toujours correctement évaluées.

La paperasse arrive en tête des principaux obstacles cités par les entrepreneurs, qui la considèrent comme un frein à leur croissance. Cela est peu étonnant vu les ressources importantes en temps et en argent souvent nécessaires pour s'y conformer.

En effet, comme le démontre ce rapport inédit, il leur est parfois très complexe et fastidieux de se conformer aux exigences municipales. Certains règlements nuisent même de manière directe à la dynamique entrepreneuriale locale et au développement économique des municipalités en général.

La FCEI dresse ici un état des lieux de la réglementation municipale touchant les PME : une première au Québec. Une enquête détaillée a permis d'établir un classement des 100 plus grandes villes du Québec¹ selon la complexité de leur réglementation. Cet exercice permet de dégager plusieurs constats et recommandations utiles pour améliorer l'environnement d'affaires des entreprises locales.

¹ Selon leur classement au décret de population de 2015 du MAMROT, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>. La population de ces municipalités englobe environ les trois quarts (77 %) de la population totale du Québec.

Introduction

Les PME : au cœur de l'économie du Québec

Le Québec est composé à 99,9 % d'entreprises de moins de 500 employés². Parmi celles-ci, seules 2 % ont plus de 100 employés tandis que plus de la moitié en ont moins de cinq. Aussi, les PME représentent plus de la moitié des emplois et 50 % de la richesse créée par le secteur privé au Québec³. Elles participent à la vitalité de nos quartiers et dynamisent l'économie de toutes les municipalités au Québec. Il importe donc de créer un environnement d'affaires propice à leur développement et à leur épanouissement, au travers notamment de politiques adaptées à leur fonctionnement.

Le coût de la réglementation au Québec

Depuis 2005, la FCEI évalue le coût de la réglementation fédérale, provinciale et municipale pour les PME en s'appuyant sur des données de sondage récoltées auprès de ses membres propriétaires d'entreprises. L'estimation tient compte des quatre éléments suivants : coûts salariaux, honoraires professionnels, dépenses obligatoires pour des équipements spéciaux et des rénovations, et pertes causées par des retards administratifs. En 2014, la réglementation a ainsi coûté huit milliards de dollars aux PME du Québec. Mentionnons que ce fardeau est quatre fois plus lourd à porter pour les petites entreprises comparativement aux entreprises de plus grande taille⁴.

Si certains aspects de la réglementation sont nécessaires, d'autres qui le sont moins (p.ex. règles contradictoires, retards inutiles, mauvais service à la clientèle) sont plutôt de la « paperasserie ». Des huit milliards de dollars évoqués précédemment, environ 30 % seraient de la paperasserie, soit une perte économique annuelle de 2,4 milliards de dollars pour le Québec.

Ce fardeau est si lourd à porter qu'il décourage l'entrepreneuriat. En effet, 38 % ne conseilleraient pas à leurs enfants de prendre la voie de l'entrepreneuriat en raison du poids de la réglementation (Figure 1). Par ailleurs, les deux tiers estiment que la paperasse nuit à leur productivité. En effet, le temps consacré à remplir des formulaires administratifs ou à se plier à diverses exigences se fait au détriment de la vente, de l'innovation ou de la production, ce qui réduit directement la création de valeur par l'entreprise. Enfin, constat préoccupant, environ neuf dirigeants de PME sur 10 estiment que le fardeau réglementaire qu'ils ont à supporter grossit sans cesse. Ainsi, non seulement la situation actuelle a-t-elle des impacts importants, mais elle semble en plus hors de contrôle.

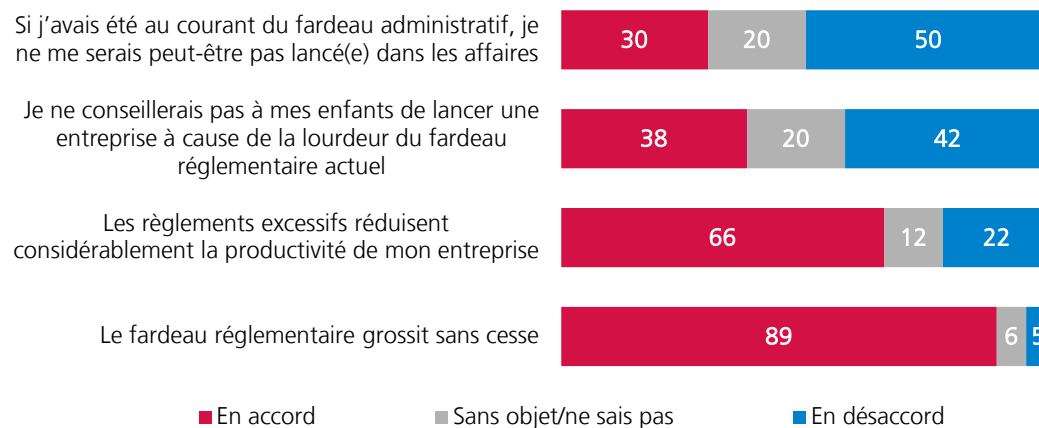
² Industrie Canada (2013), *Principales statistiques relatives aux petites entreprises*, [http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/vwapj/PSRPE-KSBS_Aout-August2013_fra.pdf/\\$FILE/PSRPE-KSBS_Aout-August2013_fra.pdf](http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/vwapj/PSRPE-KSBS_Aout-August2013_fra.pdf/$FILE/PSRPE-KSBS_Aout-August2013_fra.pdf).

³ *Ibid.*

⁴ FCEI (2015), *Rapport sur la paperasserie au Canada* - 4e édition, <http://fcei.ca/a6928f>.

Figure 1 :

Les dirigeants de PME du Québec et leur rapport au fardeau réglementaire (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, données pour le Québec, juin-juillet 2014, 1 067 répondants, marge d'erreur de $\pm 3,0$ %, 19 fois sur 20.

La réglementation municipale souvent citée comme un frein à la croissance

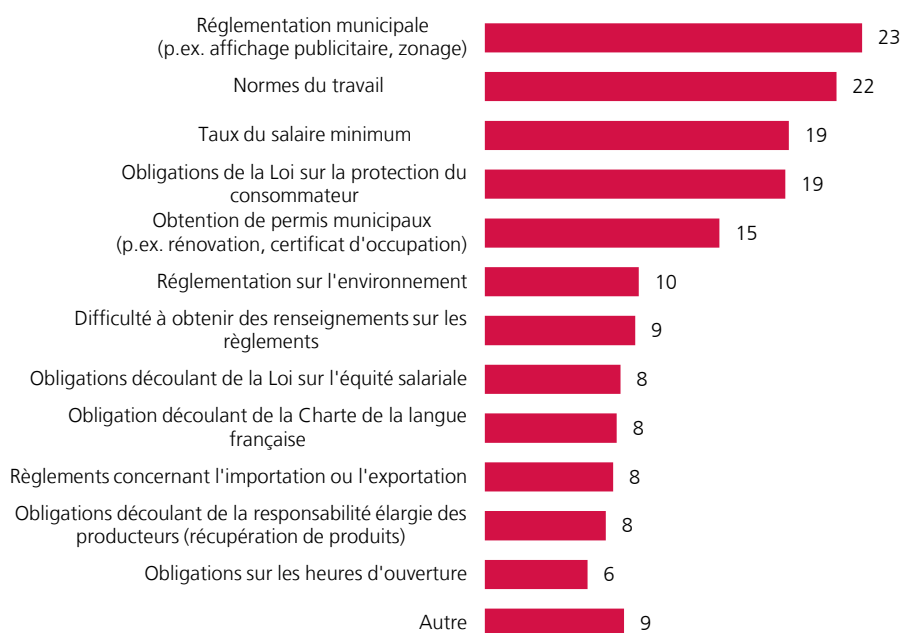
Les municipalités ont leur part de responsabilité dans ce fardeau administratif et réglementaire. Aussi récemment qu'en 2014, la réglementation municipale était l'élément le plus cité par les commerçants de détail du Québec, parmi ceux susceptibles de nuire à la croissance de leur entreprise (23 % de mentions – Figure 2). De plus, d'autres éléments réglementaires étant en partie ou en totalité sous responsabilité municipale étaient aussi cités comme obstacles, notamment les permis municipaux (15 %) et l'obtention de renseignements sur les règlements (9 %).

La FCEI reconnaît que la réglementation est nécessaire lorsqu'elle établit un cadre équitable, accroît l'efficacité des marchés, contribue à la diminution des abus et dérives en tous genres. Elle participe aussi à la stabilité de notre système économique et social.

Toutefois, une réglementation excessive, mal pensée ou désuète nuit de manière significative au dynamisme des affaires et aux entrepreneurs. Cela réduit le potentiel de création de richesse, affecte l'emploi et nuit à la communauté en général. Ainsi, un détaillant sur quatre au Québec considère le nombre important de règlements municipaux comme un frein à la croissance de son entreprise. Il en va de même pour un détaillant sur cinq en ce qui concerne le niveau de complexité des exigences imposées (Figure 3). L'impact est donc significatif. Il faut par conséquent agir pour réduire la paperasserie municipale.

Figure 2 :

Quels sont les obstacles administratifs et/ou réglementaires qui freinent le plus la croissance de votre entreprise? (% des réponses)

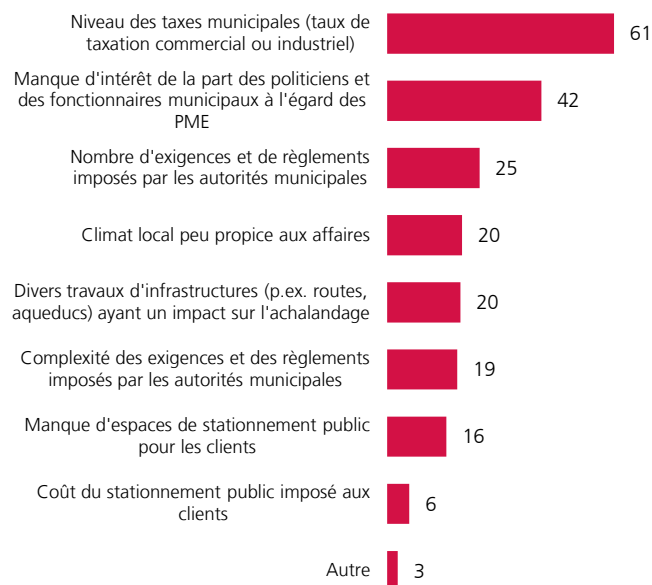


Source : FCEI, sondage sur le commerce de détail, données Québec, août-oct. 2014, 439 répondants, m. d'erreur \pm 4,7 %, 19/20.

Remarques : (1) Les répondants sélectionnaient les trois réponses les plus pertinentes. (2) 23 % ont indiqué ne pas savoir.

Figure 3 :

Au niveau municipal, quels sont, parmi les suivants, les éléments qui nuisent le plus à la croissance de votre entreprise? (% de réponses)



Source : FCEI, sondage sur le commerce de détail, données Québec, août-oct. 2014, 450 répondants, m. d'erreur \pm 4,6 %, 19/20.

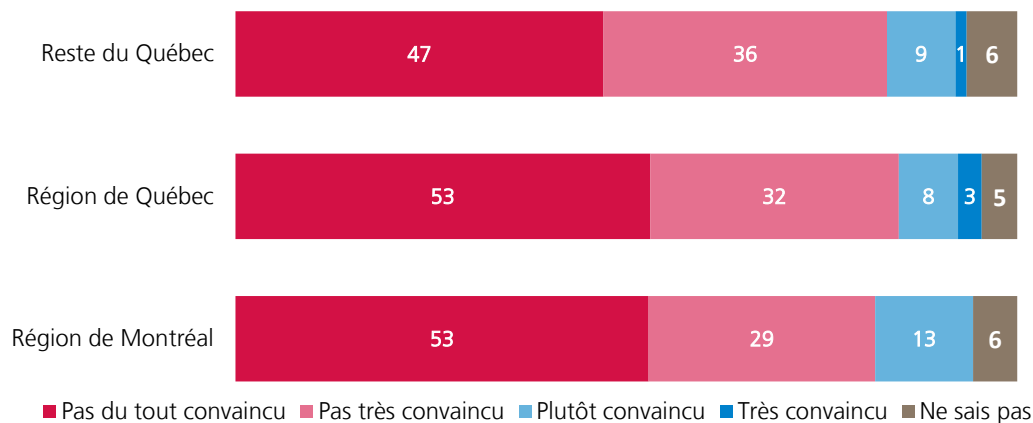
Remarques : (1) Les répondants choisissaient trois réponses plus pertinentes. (2) 15 % ont indiqué « aucune de ces réponses ».

Implication des politiciens

Pour espérer des réformes positives en matière d'allègement réglementaire, l'implication des politiciens et des fonctionnaires est essentielle, incluant au niveau municipal. Cependant, beaucoup d'entrepreneurs déplorent le manque d'intérêt de ceux-ci à l'égard des PME (Figure 3). Cette perception négative de l'implication des administrations municipales est confirmée dans un autre résultat de sondage de la FCEI indiquant que plus de 80 % des propriétaires de PME ne sont pas convaincus que l'administration municipale est réellement déterminée à réduire le fardeau réglementaire (Figure 4). De tels résultats révèlent qu'il reste du chemin à parcourir par les villes pour mieux prendre en compte la réalité des petits commerçants.

Figure 4 :

Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que l'administration municipale est réellement déterminée à réduire le fardeau réglementaire? (% de réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, données Québec, Juin-Juillet 2014, 1 213 répondants, m. d'erreur $\pm 2,8\%$, 19/20.

La FCEI et la réglementation municipale

Considérant les préoccupations qui viennent d'être énoncées, la FCEI a analysé et dressé un état des lieux en matière de réglementation municipale des PME dans les plus grandes villes du Québec. Ce rapport vise d'abord à apporter un éclairage sur l'impact des règlements municipaux sur le développement économique local. Il fournit également des pistes d'amélioration des pratiques réglementaires des municipalités lorsqu'elles touchent les PME.

Évaluer la réglementation municipale est une tâche complexe. De multiples aspects sont à prendre en considération afin d'aboutir à une évaluation raisonnable. Pour y parvenir, la FCEI a opté pour une approche combinant plusieurs méthodes. D'abord, elle a cherché à définir les principales catégories de réglementation municipale touchant les PME, présentées dans la section suivante. Ensuite, en se fondant sur ces catégories, la FCEI a élaboré un indice de souplesse réglementaire des 100 premières municipalités en nombre d'habitants au Québec. La méthodologie et l'analyse des résultats font l'objet de deux sections distinctes. De ces résultats, la FCEI a pu déduire cinq constats sur lesquels s'appuient plusieurs recommandations. Ces constats et recommandations sont présentés dans les sections finales du rapport.

Réglementation des PME : les principaux irritants

La réglementation, telle que définie dans le dictionnaire, regroupe « l'ensemble des mesures légales et réglementaires régissant une question⁵ ». Les exemples concrets d'application peuplent notre quotidien. Ainsi, la terrasse sur laquelle nous aimons profiter du soleil en consommant notre repas ou notre bière ne s'est pas construite en un jour. Le propriétaire du restaurant ou du bar à qui elle appartient a au préalable formulé une demande de permis auprès des services municipaux afin d'obtenir l'autorisation d'en construire une. Il a aussi fourni un plan de sa terrasse et fait en sorte de respecter tous les critères imposés par la municipalité (p. ex. superficie, matériaux utilisés, couleur du mobilier, etc.) sous peine de se voir refuser ledit permis.

Permis de construction et rénovation, affichage, stationnement... autant de domaines dont les municipalités sont responsables et qui facilitent ou pénalisent les activités entrepreneuriales. Les propriétaires de PME se sont d'ailleurs prononcés à l'égard des différents règlements qui les concernent (Figure 5).

Figure 5 :

Les règlements municipaux les plus nuisibles aux PME (% de réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, données Québec, Juin-Juillet 2014, 1 155 répondants, m. d'erreur \pm 2,9 %, 19/20.

La réglementation municipale revêt plusieurs formes et touche plusieurs types d'activités des PME locales. Les énumérer toutes ici serait beaucoup trop long, c'est pourquoi la FCEI a décidé de se concentrer sur celles préoccupant le plus ses membres à l'heure actuelle.

Impôt foncier et taxe d'affaires

Dans la plupart des cas, pour exercer son activité, l'entrepreneur a besoin de bureaux, d'un magasin ou de locaux divers. Il peut en être le propriétaire ou le locataire et paie les taxes

⁵Dictionnaire Larousse en ligne, www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%c3%a9glementation/67662?q=r%c3%a9glementation#66906 (page consultée le 7 janvier 2016).

municipales directement (compte de taxes) ou indirectement (dans le loyer). L'impôt foncier ou la taxe d'affaires sont établis par règlement municipal. Ces impôts vont directement dans les caisses des municipalités et constituent une part importante de leurs revenus annuels. Un rapport spécifique sur ce sujet par la FCEI⁶ démontre qu'il existe une iniquité entre les taxes imposées aux entrepreneurs et celles payées par le secteur résidentiel.

Permis de construction et de rénovation

Lorsqu'un entrepreneur souhaite rénover son restaurant par exemple, il doit, avant d'effectuer les travaux, demander un permis auprès des services municipaux compétents. Il en va de même pour un projet d'agrandissement d'immeuble. D'après le MAMROT, les règlements inhérents aux constructions et rénovations permettent à la municipalité de « contrôler la qualité, la durabilité et le caractère sécuritaire de la structure d'un bâtiment en régissant la nature des matériaux autorisés et la façon de les assembler »⁷.

Affichage

L'affichage, sous toutes ses formes, est omniprésent aussi bien en ville que dans les zones rurales. Dans une rue commerçante par exemple, pour être visible et attirer l'attention des passants, installer une enseigne est essentiel. Toutefois, au préalable, le propriétaire du commerce doit obtenir l'aval de la municipalité. Pour ce faire, plusieurs conditions relatives à la couleur, à la taille, aux matériaux utilisés, etc. doivent être respectées. Les municipalités ont ainsi la possibilité de « régir par zone, la construction, l'installation, le maintien, la modification et l'entretien de toute affiche, enseigne ou panneau »⁸.

Évaluation foncière

Pour établir le montant de l'impôt foncier que devront payer les contribuables municipaux, dont les PME, la municipalité se base sur la valeur foncière, telle qu'inscrite au rôle. Le rôle foncier est « l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité, évalués sur une même base et à une même date. Il constitue un élément de base du régime fiscal municipal au Québec »⁹. En réalisant leur inventaire, les municipalités peuvent demander aux propriétaires de PME de remplir de nombreux formulaires, une démarche exigeant souvent beaucoup de temps.

Zonage

Avant de rénover une façade ou d'installer son usine, l'entrepreneur doit s'assurer que son projet respecte le règlement de zonage en vigueur à l'endroit où se situe son activité. Les municipalités ont en effet la possibilité de diviser leur territoire en zones. Une telle démarche leur permet « d'en déterminer la vocation afin d'y contrôler l'usage des terrains et

⁶ FCEI (2013), *PME et bungalow : deux poids, deux mesures dans la taxation municipale*, <http://fcei.ca/a5479f>.

⁷ MAMROT, *Guide La prise de décision en urbanisme*, « Outils de réglementation – Règlement de construction », <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-de-construction> (page consultée le 8 janvier 2016).

⁸ MAMROT, *Guide La prise de décision en urbanisme*, « Outils de réglementation – Affichage », <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/affichage> (page consultée le 8 janvier 2016).

⁹ MAMROT, *Évaluation foncière municipale au Québec*, « Rôle d'évaluation foncière », <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/evaluation-fonciere/evaluation-fonciere-municipale-au-quebec/role-devaluation-fonciere> (page consultée le 8 janvier 2016).

des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions »¹⁰. Ainsi, certaines activités industrielles ou commerciales ne sont permises que dans des zones définies. Les différentes règles d'urbanisme peuvent donc sérieusement limiter la liberté des entrepreneurs locaux lorsqu'ils développent leurs projets d'affaires et entraîner des coûts et délais imprévus.

Licences d'exploitation

La licence d'exploitation, aussi appelée permis d'affaires ou certificat d'occupation, permet à la municipalité de s'assurer que l'activité économique ou administrative que souhaite exercer toute personne physique ou morale, respecte la réglementation en vigueur. Elle est souvent obligatoire. Elle est par conséquent déterminante lorsqu'il s'agit de se lancer en affaires.

Stationnement

Le stationnement est un sujet d'actualité récurrent, particulièrement dans la métropole et les plus grandes villes. En effet, il est un actif stratégique dans la mesure où il contribue directement à la variation de l'achalandage. Une zone commerciale pourvue d'aménagements dédiés aux stationnements incite les gens à s'y rendre et contribue au développement du commerce de destination. À l'inverse, un centre-ville dépourvu de zones de stationnement est dans l'obligation de privilégier le commerce de proximité, ce qui limite le potentiel de développement économique.

Méthodologie du rapport

Collecte et analyse des données de sondage

La FCEI s'est appuyée sur des données de différents sondages réalisés auprès de ses membres pour estimer les éléments réglementaires qui préoccupent le plus les entrepreneurs. Permis de construction et rénovation, affichage, stationnement... autant de sujets cités plus haut et sur lesquels elle s'est attardée en priorité.

Entrevues avec des entrepreneurs

Pour étayer ces données, la FCEI a procédé l'été dernier à des entrevues téléphoniques avec ses membres. Les mêmes questions leur ont systématiquement été posées (voir annexe 1). Cette phase avait pour objectif de récolter des témoignages de propriétaires de PME sur les bonnes et les mauvaises pratiques réglementaires des municipalités au Québec. La provenance variée des participants a permis d'assurer une diversité de points de vue. Quelques-uns des commentaires recueillis sont reproduits plus loin dans ce rapport.

Prise de contact avec les municipalités

La FCEI a ensuite récolté les informations relatives à la réglementation municipale directement auprès des municipalités. Pour cela, toujours l'été dernier, elle a fait le test d'envoyer un courriel aux 100 plus grandes villes du Québec en respectant les démarches de

¹⁰ MAMROT, *Guide La prise de décision en urbanisme*, « Outils de réglementation – Règlement de zonage », <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-de-zonage> (page consultée le 8 janvier 2016).

prise de contact indiquées sur leur site Web respectif. La FCEI a voulu se mettre directement à la place d'un entrepreneur. Un scénario a ainsi été élaboré. Un courriel a été envoyé sous le nom de Thomas Le Guellec, jeune entrepreneur ayant pour objectif d'ouvrir un restaurant. Il a transmis aux municipalités six questions (voir annexe 1).

Création d'un indice pour comparer les villes

Les réponses ainsi obtenues ont été intégrées à l'indice global visant à évaluer la souplesse réglementaire au niveau municipal (voir section suivante et annexe 2).

Informations complémentaires

Dans le but d'affiner ses recherches et ses analyses, la FCEI a décortiqué l'actualité des dernières années évoquant certaines problématiques inhérentes à la réglementation municipale. Enfin, des recherches de l'OCDE notamment ont été utilisées pour élaborer les recommandations présentées plus loin. Le lecteur trouvera ces références à la fin du rapport.

Limites

Il s'agit d'une étude non exhaustive. La FCEI a décidé de se concentrer sur les éléments relatifs à la réglementation municipale les plus souvent cités à la fois par ses membres ainsi que dans les médias. D'autres auraient pu être pris en compte.

Classement des villes en matière de réglementation des PME

Une part importante d'entrepreneurs et de propriétaires d'entreprise considèrent la réglementation municipale comme une contrainte. La FCEI a ainsi souhaité évaluer ce niveau de contrainte, les atouts ainsi que les faiblesses des 100 plus grandes villes du Québec. Pour ce faire, elle a créé un indice.

Les composantes de l'indice de la FCEI

Il existe sans aucun doute plusieurs moyens d'évaluer la réglementation municipale touchant les PME. Pour leur part, les indicateurs qui composent l'indice de la FCEI sont le reflet du quotidien d'un entrepreneur, celui qui cherche à créer une entreprise, à développer de nouveaux projets, ou tout simplement à se conformer à la réglementation de tous les jours. Les données utilisées proviennent des sites Web des municipalités ainsi que des réponses aux courriels que la FCEI a pu obtenir. La section qui suit présente un résumé de l'indice. Pour le détail des indicateurs, consulter l'annexe 2.

Sous-indice 1 : accès à l'information

Pour la conception de son plan d'affaires, Thomas Le Guellec a cherché à connaître les diverses formalités nécessaires à l'ouverture d'un restaurant. Le premier sous-indice a ainsi pour but d'évaluer la manière dont on accède à l'information. Quatre indicateurs ont été utilisés :

- ▶ Site Web adapté aux PME : le site Web de la municipalité est-il convivial (p.ex. vocabulaire employé, accès à des fiches explicatives, photos, plans, schémas, possibilité de télécharger les formulaires de permis ou de faire une demande en ligne)?

- ▶ Présence d'une rubrique « Affaires » : Les informations relatives aux PME sont-elles regroupées au même endroit?
- ▶ Nombre de « clics » : Combien de « clics » sont nécessaires pour accéder aux informations souhaitées?
- ▶ PerLE : La municipalité est-elle présente sur PerLE¹¹ et cette présence est-elle évidente sur son site Web?

Ces quatre indicateurs permettent d'évaluer la présence, l'organisation et la présentation des informations désirées. Les données proviennent de l'analyse des sites Web des municipalités. Le score obtenu à ce sous-indice compte pour 30 % de la note globale.

Sous-indice 2 : qualité de l'information

Après ses premières vérifications sur le Web, M. Le Guellec a souhaité en savoir plus. Il a donc envoyé un courriel avec six questions (voir annexe 1) aux 100 plus grandes villes. Ce deuxième sous-indice a pour but d'évaluer la qualité des réponses reçues. Trois indicateurs ont été utilisés :

- ▶ Suivi du dossier : a-t-on reçu un accusé de réception ou un numéro de suivi? Y avait-il un interlocuteur dédié? Un suivi plus personnalisé par téléphone a-t-il été fait?
- ▶ Délai de réponse : la réponse a-t-elle été reçue dans un délai raisonnable? La FCEI a estimé qu'une période de 30 jours francs était un délai maximum raisonnable, suffisant pour que les municipalités aient le temps de fournir une première réponse, sans pour autant trop pénaliser l'avancée des projets d'un entrepreneur.
- ▶ Contenu de la réponse : les réponses fournies étaient-elles en lien direct avec les questions posées (et en quantité suffisante)?

Les données proviennent des appels et courriels reçus de la part des municipalités. Le score obtenu à ce sous-indice compte pour 30 % de la note globale.

Sous-indice 3 : cadre réglementaire

Toujours en tenant compte du scénario de l'ouverture d'un restaurant, le troisième sous-indice a pour objectif d'évaluer la réglementation en elle-même. Quatre indicateurs ont été utilisés :

- ▶ Nombre de permis : Combien faut-il au minimum de permis pour exploiter un restaurant?
- ▶ Délai : quel est le délai à prévoir pour obtenir les permis ou certificats souhaités?
- ▶ Coût licence d'exploitation : quel est le coût d'une licence d'exploitation, d'un permis d'affaires, d'un certificat d'occupation ou d'un certificat de changement d'usage?

¹¹ Voir la section sur les recommandations pour plus de détails sur PerLE.

- **Résolutions FCEI** : les résolutions relatives à l'allègement réglementaire proposées par la FCEI¹² ont-elles été adoptées (ou engagement similaire) par la municipalité?

Les données proviennent des appels et courriels reçus de la part des municipalités, ainsi que de leur site Web. Le score obtenu à ce sous-indice compte pour 40 % de la note globale.

Analyse des résultats

Notons tout d'abord qu'aucune des 100 municipalités n'obtient le score maximum de 100. Le score le plus élevé est attribué à Victoriaville, qui obtient 68 % au final. Toutes ont donc des efforts à faire en matière de réglementation afin d'améliorer l'environnement d'affaires des PME. Des actions seraient assurément profitables dans la mesure où elles contribueraient de manière significative à accroître l'attractivité, le développement d'affaires et la prospérité des villes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des principaux résultats. Pour un tableau complet avec les résultats de chacune des 100 municipalités, consulter l'annexe 3. Pour les données détaillées sur chacun des indicateurs, consulter l'annexe 4.

Les dix villes obtenant les scores les plus élevés

Parmi les villes faisant meilleure figure en matière de réglementation des PME, on retrouve une diversité intéressante de profils : grandes (Laval est au 11^e rang) et petites, métropolitaines ou régionales, villes centre ou banlieues (tableau 1). Il ne semble donc pas y avoir de profil prédéfini pour se démarquer, ce qui est d'une certaine manière une bonne nouvelle quant aux possibilités d'amélioration dans toutes les autres municipalités du Québec.

Tableau 1 :

Les dix meilleures villes du Québec en matière de réglementation des PME

Rang	Ville	Accès à l'info (/30)	Qualité de l'info (/30)	Cadre régl. (/40)	NOTE GLOBALE (/100)
1	Victoriaville	16	20	33	68,25
2	Cowansville	23	22	23	67,00
3	Thetford Mines	23	20	23	64,50
4	Rivière-du-Loup	11	20	33	63,25
5	L'Assomption	5	27	30	61,50
6	Rimouski	13	27	20	59,50
7	Magog	13	14	33	59,00
8	Sainte-Marie	19	27	13	57,75
9	Sorel-Tracy	19	22	10	50,75
10	Blainville	25	17	8	49,50

Remarque : La somme peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis.

La plupart de ces villes s'illustrent par la qualité de l'information qu'elles mettent à la disposition des PME qui souhaitent se conformer à la réglementation locale en vigueur. Quelques-unes recueillent une note acceptable de 30 ou plus sur 40 pour le sous-indice

¹² Dans le cadre de la semaine de la paperasserie en 2014 et 2015, la FCEI a invité les municipalités à s'engager à réduire le fardeau réglementaire des PME locales. Plus de détails à <http://fcei.ca/a6949f> et à l'annexe 5.

Exemple de Magog : http://www.ville.magog.qc.ca/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/ProcesVerbaux/2013/PV2014-01-20_O.pdf.

crucial évaluant la réglementation en vigueur. Enfin, mis à part peut-être Blainville, aucune ne brille particulièrement en matière d'accès à l'information.

Par sous-indice, les villes s'étant le plus démarquées sont Blainville et Québec (ex aequo) pour l'accès à l'information, Boucherville pour la qualité de l'information et Victoriaville, Rivière-du-Loup et Magog (ex aequo) pour la réglementation en vigueur.

Les dix villes obtenant les scores les moins élevés

Encore une fois, difficile de dessiner un profil type chez les villes qui réussissent moins bien à créer un climat réglementaire favorable aux entrepreneurs. On retrouve donc dans ce groupe des villes de toutes provenances ou tailles, mais on notera néanmoins qu'un grand nombre font partie de la région métropolitaine élargie (tableau 2).

Tableau 2 :

Les dix pires villes du Québec en matière de réglementation des PME

Rang	Ville	Accès à l'info (/30)	Qualité de l'info (/30)	Cadre régl. (/40)	NOTE GLOBALE (/100)
91	Lachute	5	2	15	22,00
92	Deux-Montagnes	1	16	5	21,75
93	Pointe-Claire	19	0	3	21,25
94	Boisbriand	9	12	0	20,75
95	Sainte-Catherine	15	0	5	20,00
96	Mont-Royal	5	15	0	19,50
97	Saint-Lazare	5	0	10	15,00
98	Gatineau	11	3	0	14,25
99	Val-des-Monts	8	4	0	11,50
100	Westmount	8	0	0	7,50

Remarque : La somme peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis.

Peu de ces villes obtiennent la note de passage en ce qui a trait à l'accès ou la qualité de l'information, et les résultats sont encore moins reluisants au chapitre de la réglementation en vigueur.

Ces municipalités auraient avantage à s'inspirer des nombreux exemples qui existent partout au Québec en matière de bonnes pratiques pour la réglementation des PME.

Par sous-indice, les villes qui ont le plus d'améliorations à apporter sont Saint-Constant, Mont-Saint-Hilaire et Mercier (ex aequo) pour l'accès à l'information, Shawinigan, Sherbrooke, Lavaltrie, Pointe-Claire, Sainte-Catherine, Saint-Lazare et Westmount (ex aequo) pour la qualité de l'information et Longueuil, Beaconsfield, Lévis, Mercier, Boisbriand, Mont-Royal, Gatineau, Val-des-Monts et Westmount (ex aequo) pour la réglementation en vigueur.

Les grandes villes

Bien que les résultats précédents révèlent que les bonnes approches (ou, par le fait même, les moins bons exemples) ne sont pas l'apanage des grandes villes, la FCEI a tout de même souhaité comparer celles-ci entre elles. Comptant une plus grande population, plus de zones non résidentielles à haute densité, une organisation interne plus complexe et, dans certains cas, des responsabilités et pouvoirs uniques, mais aussi plus de ressources, les grandes villes présentent des cas particuliers.

Tableau 3 :

Réglementation des PME dans les villes de 100 000 habitants et plus

Rang	Ville	Accès à l'info (/30)	Qualité de l'info (/30)	Cadre régl. (/40)	NOTE GLOBALE (/100)
11	Laval	20	27	3	49,00
26	Québec ⁽²⁾	25	17	3	44,70
41	Saguenay	18	20	3	39,50
45	Trois-Rivières	6	13	20	38,75
48	Longueuil	13	25	0	37,50
48	Sherbrooke	15	0	23	37,50
57	Terrebonne	11	17	8	35,25
71	Lévis	10	23	0	32,50
74	Montréal ⁽³⁾	15	15	2	31,88
98	Gatineau	11	3	0	14,25

Remarques :

- (1) La somme peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis.
- (2) Une partie des données pour Québec (demande d'information) reflète la moyenne pondérée des résultats par arrondissements de la Ville.
- (3) Les données pour Montréal reflètent la moyenne pondérée des résultats par arrondissements de la Ville.

Comptant pour moins de 1 % des municipalités, mais pour près de la moitié de la population du Québec, ces villes abritent un très grand nombre de PME et leurs dirigeants ont ainsi un devoir de mener par l'exemple en matière d'établissement d'un climat d'affaires favorable aux entrepreneurs locaux. Laval figure ainsi en 11^e position de notre classement. Non loin derrière suit la Ville de Québec, qui fait également bonne figure.

Ces municipalités peuvent ainsi servir d'exemple à d'autres dans ce groupe qui ont plus de pain sur la planche, comme Gatineau et Montréal.

De grands constats et plusieurs recommandations

À travers cette analyse détaillée de centaines de pratiques des villes, la FCEI a pu tirer certains grands constats en matière de réglementation municipale. Les nombreuses interactions que la FCEI a eues avec les dirigeants de PME, les autorités municipales et les services en ligne ont permis de dresser un portrait de la situation actuelle aux quatre coins du Québec.

Au-delà des sondages et des classements, de grandes leçons peuvent également être tirées. Ces leçons deviennent, à leur tour, très utiles quand vient le temps de formuler des propositions concrètes à des problématiques très réelles, problématiques qui sont aussi coûteuses pour tous. Dans les pages qui suivent, la FCEI présente ces constats, appuyés d'exemples et d'autres références. Elle offre aussi des pistes de solution aux municipalités désireuses de prendre le pari du développement économique en faisant de l'amélioration de l'environnement d'affaires des PME une priorité.

La réglementation municipale se divise en nombreuses catégories (voir sections précédentes). La FCEI a décidé de retenir celles qui préoccupent le plus ses membres.

Constat n°1 : la réglementation municipale est omniprésente et ses effets sont fortement ressentis par les PME

Au-delà de l'aspect quantitatif, on constate que la réglementation municipale est probablement celle qui impacte le plus le quotidien des propriétaires de PME. En effet, plusieurs règlements ajoutent un niveau de contrainte supplémentaire qu'il faut gérer instantanément. Par exemple :

- ▶ Modifier le nombre de places de stationnement peut faire varier l'achalandage des commerces à proximité et entraîner une baisse rapide du chiffre d'affaires pour les propriétaires concernés.
- ▶ Plusieurs des démarches obligatoires lors d'un démarrage d'entreprise (p.ex. permis d'affichage, de terrasse, de rénovation, etc.) sont du ressort des villes. De ces démarches découlera directement la réussite d'un projet d'affaires.
- ▶ Une modification aux lois et règlements en vigueur peut changer les opportunités d'affaires. Certains profiteront de cette occasion pour créer une entreprise. À l'inverse, cela peut remettre en question l'intégralité d'un modèle d'affaires, plaçant ainsi la réglementation au cœur des considérations stratégiques des entrepreneurs.

« Le nombre de places de stationnement ne cesse de diminuer. À cela s'ajoute la modification des sens de circulation. Mes clients n'osent plus prendre leur auto. De telles mesures ont des répercussions négatives sur mes ventes! »

- Un membre de la FCEI, commerçant dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal à Montréal

Il importe donc de ne pas créer un climat « d'incertitude réglementaire ». Laisser entendre que les problèmes inhérents à toute vie en société seront résolus par un nouveau règlement peut tuer dans l'œuf plusieurs ambitions entrepreneuriales. De même, la croissance infinie du volume de règlements n'est pas une fatalité. La FCEI travaille d'ailleurs depuis quelques années avec les gouvernements fédéral et provinciaux à moderniser la réglementation, à la rendre plus respectueuse de la réalité des entrepreneurs et à éliminer la paperasse inutile¹³.

Recommandations pour alléger le fardeau réglementaire :

1. **Mesurer le fardeau réglementaire (p.ex. rapport sur les coûts de la paperasse pour les PME canadiennes dans le cadre de l'Initiative d'allègement du fardeau de la paperasserie du gouvernement fédéral).**
2. **Fixer des cibles de réduction de la réglementation (p.ex. cible de -20 % du gouvernement du Québec).**
3. **Favoriser la réglementation intelligente (p.ex. éliminer les doublons).**

¹³ Voir à cet effet les exemples suivants :

Agence du revenu du Canada (2015), *La ministre Findlay reçoit le prix Coupe-paperasse d'or de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante*, communiqué, 23 janvier, <http://goo.gl/JpGDw8>.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations du Québec (2015), *Le ministre Girard dévoile le rapport « Simplifier la vie des entreprises et mieux réglementer »*, communiqué, 1^{er} juin, <http://goo.gl/7bPL5f>.

Constat n°2 : accéder aux informations souhaitées peut s'avérer complexe

Pour qu'un règlement puisse être correctement appliqué, encore faut-il pouvoir le connaître et le comprendre. C'est l'un des enjeux que les municipalités devront relever. Lorsqu'un entrepreneur cherche à obtenir une information, plusieurs possibilités s'offrent à lui. Il peut tout d'abord vérifier sur le site Web de la municipalité si elle s'y trouve. Il peut aussi prendre contact par courriel ou par téléphone avec un fonctionnaire municipal. Enfin, il peut décider de se rendre en personne à l'hôtel de ville.

Site Web

Obtenir l'information souhaitée sur Internet peut s'avérer complexe. En effet, la FCEI a passé au crible les sites Web des 100 villes. Une proportion de 67 % d'entre eux a une rubrique ou un onglet spécifique dédié au monde des affaires. C'est un ratio encourageant, mais on y trouve généralement peu d'informations utiles en ce qui a trait aux permis et licences. Il faut la plupart du temps se rendre dans les rubriques dédiées aux citoyens ou à celle du service de l'urbanisme.

Meilleure pratique :

Les entrepreneurs qui se rendent sur les sites Web de Laval et de Québec y trouvent sous la section « Affaires » une rubrique détaillée expliquant les permis et règlements touchant les PME.

Aussi, bien que dans l'ensemble les rubriques soient similaires d'un site Web à l'autre, une grande hétérogénéité est perceptible quant à l'expérience de navigation. Alors qu'il faut par exemple deux clics pour connaître les spécificités des règles d'urbanisme dans certaines villes, cela en prend ailleurs jusqu'à six. Enfin, dans certains sites Web, l'information était tout simplement introuvable.

Langage

Le niveau de langage utilisé dans les règlements et sur tous les supports de communication à destination du public ne doit pas être négligé. Au final, les règlements ne s'adressent pas à des experts en droit public ou privé, mais à des entrepreneurs souhaitant se lancer en affaires. Ils ne peuvent se permettre de perdre du temps à les déchiffrer. De plus, les municipalités ont tout à gagner à utiliser un vocabulaire clair et compréhensible par tous, car cela évitera les erreurs et malentendus ainsi que certains coûts et délais excessifs.

Meilleures pratiques :

Les villes de Sainte-Agathe-des-Monts et La Prairie mettent à disposition sur leur site Web un document PDF de deux pages réunissant l'ensemble des informations relatives aux procédures nécessaires à l'ouverture d'un nouveau commerce.

Rosemère a créé une fiche spécifique dédiée aux enseignes et Cowansville, des fiches sur les clôtures. Pour expliquer simplement la réglementation en vigueur, elles ont illustré leurs propos par des photos et croquis.

Requête personnelle

La FCEI a évalué un autre moyen de communication offert par les municipalités : le courriel. On a ainsi constaté que 89 % d'entre elles ont répondu, soit en appelant directement Thomas Le Guellec sur son cellulaire, soit par courriel, parfois de manière personnelle et à l'occasion avec un niveau de détails très élevé. Ces chiffres sont positifs, mais mettent en lumière quelques lacunes. En effet, certaines réponses reçues ne comportaient aucun élément digne d'intérêt. Il s'agissait parfois seulement d'un renvoi au règlement d'urbanisme disponible en ligne dans un document PDF de 50 pages ou plus.

Comme le temps représente particulièrement beaucoup d'argent pour un entrepreneur, il apparaît alors plus compliqué pour une personne comme M. Le Guellec d'envisager une installation dans cette municipalité. Une opportunité d'affaires s'évapore ainsi pour la ville.

Meilleure pratique :

La Ville de Kirkland a répondu de manière très précise et rapide à la demande d'information de M. Le Guellec. Une personne du service de l'urbanisme l'a contacté par téléphone seulement trois jours après l'envoi de son courriel, en répondant de manière très précise aux questions posées. Ensuite, tous les renseignements transmis à l'oral lui ont aussi été envoyés par courriel. Bonus : quelques semaines plus tard, une liste de lieux susceptibles d'accueillir un restaurant lui a été envoyée, cartes et photos à l'appui.

La FCEI a pleinement conscience que toutes les municipalités ne disposent pas des mêmes moyens financiers. Des villes comme Montréal et Québec en ont forcément plus que des villes comme Amos ou Rawdon. Toutefois, une initiative comme celle de PerLE est accessible à tous. PerLE est un guichet unique virtuel¹⁴ créé en 2005 et qui résulte d'une collaboration des trois paliers de gouvernement. Il permet aux entrepreneurs de connaître tous les permis et licences au fédéral, provincial ou municipal qui lui seront exigés pour l'exploitation d'une entreprise à un endroit donné. C'est un moyen simple de rendre accessibles les informations relatives aux permis. Or, les municipalités ne sont pas tenues de s'y inscrire. Ainsi, seulement 25 % des 100 plus grandes villes du Québec y sont présentes¹⁵.

Recommandations pour améliorer l'accès à l'information :

4. **Faire des « fiches types » claires et privilégier l'utilisation de photos/schémas (p.ex. à Québec ou Rosemère, des photos illustrent les enseignes autorisées).**
5. **Regrouper l'ensemble des réglementations concernant les entreprises ou un secteur d'activité au même endroit (p.ex. portail des règlements à Québec).**
6. **Créer une section sur le site Web dédiée aux gens d'affaires et y présenter l'information relative aux permis et certificats (p.ex. Laval).**
7. **Être présent sur le site PerLE.**

¹⁴ Pour consulter le site de PerLE : <http://www.bizpal.ca/fr>.

¹⁵ Au Québec, sur un total de 1 111 municipalités, 79 étaient présentes sur PerLE au 10 janvier 2016 soit environ 7%.

Constat n°3 : se conformer relève parfois d'un parcours du combattant

L'entrepreneur disposant de l'information souhaitée, il doit ensuite obtenir les permis désirés. La FCEI a voulu en connaître plus sur les procédures à suivre dans une telle situation. Elle a donc continué de réfléchir comme Thomas Le Guellec, dont l'objectif est d'ouvrir un restaurant. Travaux de rénovation, installation d'une terrasse, mise en place d'une enseigne, autant de choses qu'il désire faire et qui nécessitent souvent un permis.

- ▶ D'abord, il faut prendre connaissance du règlement de zonage, qui détermine notamment les conditions à respecter en matière de rénovations et d'affichage. Souvent écrit dans un langage technique et répertorié dans un document de plus de 50 pages, sa compréhension peut être difficile. Mieux vaut demander l'aide d'une personne qualifiée. Là encore, cela peut s'avérer compliqué... et coûteux!
- ▶ Il faut aussi fournir les plans des rénovations à effectuer, à faire valider souvent par un architecte.
- ▶ Une enseigne doit respecter les critères de dimensions, couleurs, matériaux utilisés, etc. La FCEI a recensé jusqu'à 37 critères pour la conception d'une enseigne avec le nom de l'entreprise, incluant la couleur des tubes cathodiques à utiliser. Le non-respect de ces règles peut entraîner des amendes salées. À Granby, un commerçant a dû payer une amende de 1 279 \$ pour un encart publicitaire dépassant de 14 pouces la taille réglementaire¹⁶.
- ▶ Les choses se compliquent si la PME est dans une zone soumise à un PIIA - Plan d'implantation et d'intégration architecturale. Les règles à respecter pour la rénovation seront plus strictes, le processus de validation plus complexe. L'approbation du conseil municipal en plus de celle du comité d'urbanisme est souvent requise. Il faudra compter 60 jours.

« La Ville souhaite privilégier l'embellissement et l'esthétique au détriment du développement commercial. »

- Un commerçant de la ville d'Alma

Ces démarches respectées, on peut espérer obtenir son permis. L'ouverture d'un restaurant dans l'une des 100 plus grandes villes du Québec nécessite ainsi un minimum de trois permis (exploitation, rénovation, enseigne) pouvant aller dans le pire des cas jusqu'à six permis (exploitation, changement d'usage, rénovation, enseigne, café-terrasse, occupation du domaine public).

Recommandations pour simplifier le processus réglementaire :

8. **Rendre accessibles facilement sur le site Web de la Ville les cartes de zonage.**
9. **Diminuer le nombre de zones identifiées dans les règlements de zonage.**
10. **Privilégier l'accompagnement des PME dans les processus, avant les sanctions.**

¹⁶ Isabel Authier, « L'enseigne de la discorde », *La Voix de l'Est*, 4 avril 2015, <http://www.lapresse.ca/la-voix-de-lest/actualites/201504/03/01-4858220-lenseigne-de-la-discorde.php>.

Constat n°4 : mieux vaut s'armer de patience pour obtenir les documents et autorisations souhaités

Comme évoquée précédemment, la notion de délai est très importante en affaires. Des retards dans les délais initiaux peuvent représenter des manques à gagner importants. Les entrepreneurs ont souvent une marge de manœuvre financière limitée. Ils ne peuvent pas se permettre d'attendre indéfiniment.

D'après l'analyse menée par la FCEI, le délai moyen d'obtention d'un permis quel qu'il soit dans les 100 plus grandes villes du Québec est d'environ 30 jours. Il s'agit du délai énoncé par les municipalités elles-mêmes. Dans la pratique, au vu des témoignages récoltés, les délais semblent supérieurs. En effet, pour espérer obtenir les autorisations souhaitées dans les délais prévus, mieux vaut respecter scrupuleusement les démarches imposées. La moindre erreur ne semble pas être tolérée par certaines municipalités.

Meilleure pratique :

Depuis 2006, Sherbrooke a mis en place un guichet unique dédié aux entrepreneurs dans plusieurs succursales municipales. Ils peuvent ainsi s'y rendre et obtenir les permis souhaités rapidement, généralement en moins d'un mois.

Dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville à Montréal, un restaurateur s'est présenté au bureau des permis dans le but d'en obtenir un pour son enseigne. Il a voulu profiter de cette occasion pour faire une demande de permis pour sa terrasse. On lui a alors expliqué que cette deuxième demande devait faire l'objet d'un deuxième rendez-vous. Les délais pour obtenir un rendez-vous dans cet arrondissement varient de deux semaines à un mois.

Meilleure pratique :

« AccèsCité » est un service en ligne offert par plusieurs municipalités. Cette plateforme permet de faire certaines demandes de permis directement en ligne. Envisager l'utilisation d'un tel procédé ou son équivalent pour les permis d'entreprises pourrait permettre des gains de temps importants.

Les municipalités ont tout intérêt à améliorer leur processus de délivrance des permis et autorisations. En effet, le gain de temps et d'argent qui profiterait aux entrepreneurs profiterait aussi aux municipalités. On peut en effet estimer que les erreurs commises dans le traitement des dossiers seraient moins nombreuses, le personnel plus disponible et de fait la qualité de service bien meilleure. Les nouvelles technologies offrent de multiples possibilités et opportunités qui gagneraient à être utilisées au service des entreprises.

Recommandations pour réduire les délais :

11. **Créer un guichet unique pour la délivrance de permis dans les mairies.**
12. **Créer une plateforme Web dédiée offrant la possibilité d'y faire une demande de permis (avec suivi du dossier et téléchargement des formulaires en ligne).**
13. **Adopter une directive claire de délais d'émission des permis au-delà de laquelle une compensation sera accordée aux PME qui subissent des pertes financières.**

Constat n°5 : les PME ne sont pas suffisamment intégrées aux différents processus d'élaboration des règlements

Dans le processus d'élaboration d'un règlement ou d'une loi, l'OCDE¹⁷ suggère le recours quasi systématique au principe de consultation publique. En effet, cela permettrait de réduire de manière significative le risque d'échec ou d'incompréhension de la part des personnes concernées.

La FCEI a recueilli deux exemples venant confirmer l'intérêt d'un recours à un tel processus. Le premier concerne l'évolution de la réglementation concernant la cuisine de rue à Montréal. Dès le départ, la Ville de Montréal a souhaité considérer l'ensemble des acteurs visés, dont les restaurateurs ayant pignon sur rue pour qui une telle réforme aurait pu avoir des répercussions négatives. Aujourd'hui, certains restaurateurs parlent d'un « formidable outil de développement économique et de revitalisation¹⁸ ».

« Ce n'est pas aux municipalités à imposer encore des restrictions. Laissons les entrepreneurs s'adapter par eux-mêmes aux nouvelles réalités. »

Un membre de la FCEI de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

À l'inverse, l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal à Montréal semble parfois éviter une telle démarche. La réaction des commerçants ne s'est pas fait attendre lorsqu'il a récemment voulu augmenter le stationnement réservé aux résidents. Les personnes de « passage » voyant les possibilités de stationnement diminuer, cela réduit de manière significative l'achalandage pour les commerces qui misent aussi sur la clientèle de l'extérieur.

De plus, comme le démontrent les recherches de l'OCDE, faire preuve de transparence dans le processus d'élaboration d'un nouveau règlement est important. Cela va de pair avec le processus de consultation publique. Il s'agit en effet de communiquer, de transmettre l'information aux personnes affectées afin d'éviter qu'elles se retrouvent sans le savoir en non-conformité.

Recommandations pour mieux considérer la réalité des PME :

14. **Encourager les consultations publiques.**
15. **Considérer d'abord les solutions non réglementaires (p.ex. incitatifs, information).**
16. **Faire une analyse d'impact (avantages/coûts) avant chaque projet de règlement.**
17. **Être transparent : informer les PME qui seront visées par la réglementation.**
18. **Laisser un délai raisonnable aux entreprises pour se conformer à la nouvelle réglementation (p.ex. 2 ans à partir de l'adoption du nouveau règlement).**

¹⁷ OCDE (2010), Mieux légiférer en Europe : France. Chapitre. 4 : Élaboration des réglementations p. 87 – 120.

¹⁸ Stéphanie MARTIN, « La cuisine de rue rapporte gros », *Le Journal de Québec*, 1er juin 2015, page 5.

Conclusion

Chacune des 100 municipalités analysées dans ce rapport, y compris les meilleures, aura des efforts et améliorations à apporter quant à la réglementation qu'elle impose aux PME et à tous les aspects qui l'entourent. Néanmoins, il apparaît que toutes ces villes n'auront pas le même degré d'effort à fournir. Certaines ont bien plus de chemin à parcourir que d'autres.

Compte tenu des écarts parfois importants qu'il peut y avoir en termes de population et de finance sur l'ensemble des municipalités analysées, la FCEI ne suggère pas que l'ensemble des recommandations énoncées ci-dessous soit systématiquement appliqué de manière scrupuleuse. Il s'agit plutôt d'une banque d'idées. Toutes les villes pourront assurément trouver de quoi améliorer leur réglementation applicable aux PME. Le but est, en fin de compte, très pragmatique : répondre à l'une des plus grandes préoccupations des entrepreneurs en réduisant leur fardeau réglementaire.

Synthèse des recommandations

Pour alléger le fardeau réglementaire :

1. Mesurer le fardeau réglementaire.
2. Fixer des cibles de réduction de la réglementation.
3. Favoriser la réglementation intelligente.

Pour améliorer l'accès à l'information :

4. Faire des « fiches types » claires et privilégier l'utilisation de photos/schémas.
5. Regrouper l'ensemble des réglementations concernant les entreprises ou un secteur d'activité au même endroit.
6. Créer une section sur le site Web dédiée aux gens d'affaires et y présenter l'information relative aux permis et certificats.
7. Être présent sur le site PerLE.

Pour simplifier le processus réglementaire :

8. Rendre accessibles facilement sur le site Web de la Ville les cartes de zonage.
9. Diminuer le nombre de zones identifiées dans les règlements de zonage.
10. Privilégier l'accompagnement des PME dans les processus, avant les sanctions.

Pour réduire les délais :

11. Créer un guichet unique pour la délivrance de permis dans les mairies.
12. Créer une plateforme Web dédiée offrant la possibilité d'y faire une demande de permis (avec suivi du dossier et téléchargement des formulaires en ligne).
13. Adopter une directive claire de délais d'émission des permis au-delà de laquelle une compensation sera accordée aux PME qui subissent des pertes financières.

Pour mieux considérer la réalité des PME :

14. Encourager les consultations publiques.
15. Considérer d'abord les solutions non réglementaires (p.ex. incitatifs, information).
16. Faire une analyse d'impact (avantages/coûts) avant chaque projet de règlement.
17. Être transparent : informer les PME qui seront visées par la réglementation.
18. Laisser un délai raisonnable aux entreprises pour se conformer à la nouvelle réglementation.

Références

FCEI

FCEI (2015), *Rapport sur la paperasserie au Canada* - 4^e édition. <http://fcei.ca/a6928f>

FCEI (2013), *PME et bungalow : deux poids, deux mesures dans la taxation municipale*, <http://fcei.ca/a5479f>

FCEI (2014), *Le commerce de détail : une industrie de taille au Québec*, <http://fcei.ca/a6824f>

Gouvernement du Québec

Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative présidé par M. Michel Audet (2011), *Rapport – Simplifier et mieux réglementer*.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (2015), *Guide La prise de décision en urbanisme* <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/avant-propos/>

Canada

Permis et licence d'entreprise (PerLE), <http://bizpal.ca/fr/>

Ville de Winnipeg (2005), *Open for Opportunity: Final Report of the Mayor's Red Tape Commission*.

Rapports internationaux et sources externes

OCDE (2010), *Mieux légiférer en Europe : France*, Chapitre 4 : Élaboration des réglementations, p. 87 - 120, <http://www.oecd.org/fr/gov/politique-reglementaire/45269040.pdf>

Annexe 1 : méthodologie

Questions posées aux membres de la FCEI

- ▶ Pouvez-vous me parler des difficultés que vous rencontrez pour vous conformer à la réglementation municipale?
- ▶ Quelles sont les répercussions d'une telle politique sur votre commerce/activité (impacts financiers, achalandage, etc.)?
- ▶ Quelles sont les répercussions d'une telle politique sur le dynamisme de votre quartier/arrondissement?
- ▶ Avez-vous fait part de vos difficultés aux services municipaux? Si oui, qu'ont-ils répondu?
- ▶ Quelles solutions proposeriez-vous pour remédier à ce problème?

Questions envoyées par Thomas Le Guellec aux 100 premières municipalités en nombre d'habitants au Québec

- ▶ Où puis-je obtenir les informations concernant les règlements municipaux auxquels je dois me conformer pour réaliser ce projet (site Web, guide municipal, etc.)?
- ▶ Offrez-vous de l'aide aux entrepreneurs comme moi qui veulent se lancer en affaires dans votre municipalité (accompagnement pour se conformer, financement, outils divers...)?
- ▶ Quels sont les permis requis pour mes travaux, terrasse et affichage? Quels sont les documents à fournir et les étapes à suivre pour les obtenir?
- ▶ Quel est le coût associé à l'ensemble de ces démarches?
- ▶ Quels sont les délais d'obtention des permis et autorisations nécessaires dans ma situation?
- ▶ Y a-t-il d'autres informations que je devrais connaître avant d'entamer ce projet?

Annexe 2 : grille de notation détaillée pour l'indice

Sous-indice 1 : accès à l'information (30 points)

1) Indicateur « Site Web adapté aux PME » (10 points) :

- Fiche explicative, effort de vulgarisation (2,5 points)
et
- Schéma, photo ou plan (2,5 points)
et
- Formulaire téléchargeables en ligne (2,5 points)
et
- Possibilité de faire une demande en ligne (2,5 points)

* Note : demi-point accordé si présent seulement en partie.

2) Indicateur « Rubrique affaires – tentative de regrouper l'info Web aux PME » (5 points):

- Oui (5 points)
ou
- En partie (2,5 points)
ou
- Non (0 point)

3) Indicateur « Nombre de clics sur site Web pour accéder à l'info » (5 points) :

- 3 clics ou moins (5 points)
ou
- Entre 4 et 5 clics (2,5 points)
ou
- 6 clics ou plus ou infos non disponibles (0 point)

4) Indicateur « Présence sur PerLE » (10 points) :

- Oui et en évidence sur site Web de la municipalité (10 points)
ou
- Oui (5 points)
ou
- Non (0 point)

Sous-indice 2 : qualité de l'information (30 points)

5) Indicateur « Suivi du dossier » (10 points) :

- Accusé de réception (2 points)
et
- Numéro de suivi ou de dossier (1 point)
et
- Interlocuteur dédié, réponse signée (2 points)
et
- Suivi par téléphone (5 points)

6) Indicateur « Délai de réponse » (10 points) :

- 24h ou moins (10 points)
ou
- 7 jours ou moins (7,5 points)

- **ou**
- Entre 8 et 14 jours (5 points)
- **ou**
- Entre 15 et 21 jours (2,5 points)
- **ou**
- Plus de 21 jours ou pas de réponse (0 point)

7) Indicateur « Contenu de la réponse » (10 points) :

- Réponse précise aux questions (10 points)
- **ou**
- Réponse plus générale aux questions (7,5 points)
- **ou**
- Réponse, mais pas d'éléments pertinents (2,5 points)
- **ou**
- Pas de réponse (0 point)

Sous-indice 3 : cadre réglementaire (40 points)

8) Indicateur « Nombre de permis minimum pour exploiter un restaurant » (5 points) :

- 1 permis (5 points)
- **ou**
- 2 ou 3 (2,5 points)
- **ou**
- Plus de 3 ou info non disponible (0 point)

9) Indicateur « Délai envisagé pour obtenir les permis requis » (5 points) :

- 7 jours ou moins (5 points)
- **ou**
- 8 à 30 jours (2,5 points)
- **ou**
- 31 jours ou plus ou info non disponible (0 point)

10) Indicateur « Coût d'une licence d'exploitation » (10 points) :

- 0 à 50 \$ (10 points)
- **ou**
- 51 à 100 \$ (5 points)
- **ou**
- Plus de 100 \$ ou info non disponible (0 point)

11) Indicateur « Adoption des résolutions FCEI sur la lutte à la paperasse » (20 points) :

- Application de la règle du « un pour un » (10 points)
- **et**
- Évaluation d'impact des nouv. règlements sur PME (10 points)

SCORE MAXIMUM POSSIBLE : (100 points)

Annexe 3 : classement des 100 plus grandes villes du Québec selon l'indice de réglementation des PME

Tableau A3 :

Rang	Ville	Accès à l'info (/30)	Qualité de l'info (/30)	Cadre régl. (/40)	NOTE GLOBALE (/100)
1	Victoriaville	16	20	33	68,25
2	Cowansville	23	22	23	67,00
3	Thetford Mines	23	20	23	64,50
4	Rivière-du-Loup	11	20	33	63,25
5	L'Assomption	5	27	30	61,50
6	Rimouski	13	27	20	59,50
7	Magog	13	14	33	59,00
8	Sainte-Marie	19	27	13	57,75
9	Sorel-Tracy	19	22	10	50,75
10	Blainville	25	17	8	49,50
11	Laval	20	27	3	49,00
12	Joliette	18	22	10	49,00
13	Val-d'Or	9	12	28	48,25
14	Mont-Laurier	4	19	25	47,75
15	L'Île-Perrot	11	22	15	47,75
16	Côte-Saint-Luc	13	25	10	47,00
17	Bécancour	13	20	15	47,00
18	Mirabel	18	24	5	46,50
19	Saint-Jean-sur-Richelieu	21	22	3	45,75
20	Alma	14	17	15	45,75
21	Varenes	11	22	13	45,75
22	Les Îles-de-la-Madeleine	11	20	15	45,75
23	Marieville	11	20	15	45,75
24	Rawdon	9	24	13	45,25
25	Shawinigan	20	0	25	45,00
26	Québec ⁽²⁾	25	17	3	44,70
27	Granby	10	22	13	44,50
28	Dollard-Des Ormeaux	8	25	13	44,50
29	L'Ancienne-Lorette	8	25	13	44,50
30	Saint-Charles-Borromée	13	20	13	44,50
31	Amos	3	20	23	44,50
32	Cantley	10	22	13	44,50
33	Boucherville	13	29	3	44,00
34	La Tuque	8	22	15	44,00
35	Baie-Comeau	16	12	15	43,25
36	Matane	15	20	8	42,00
37	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	8	22	13	41,50
38	Kirkland	4	28	10	41,25
39	Salaberry-de-Valleyfield	6	22	13	40,75
40	Saint-Amable	11	17	13	40,75
41	Saguenay	18	20	3	39,50
42	Saint-Eustache	13	22	5	39,00
43	Sainte-Thérèse	10	22	8	39,00
44	Saint-Félicien	3	22	15	39,00
45	Trois-Rivières	6	13	20	38,75
46	Sainte-Adèle	9	20	10	38,25
47	Dorval	9	17	13	37,75
48	Longueuil	13	25	0	37,50
49	Sherbrooke	15	0	23	37,50
50	Saint-Hyacinthe	13	20	5	37,00

Tableau A3 (suite) :

Rang	Ville	Accès à l'info (/30)	Qualité de l'info (/30)	Cadre régl. (/40)	NOTE GLOBALE (/100)
51	Pincourt	0	25	13	37,00
52	La Prairie	10	22	5	36,50
53	Rosemère	10	19	8	36,50
54	Sainte-Julie	11	13	13	36,25
55	Saint-Jérôme	4	20	13	35,75
56	Sainte-Agathe-des-Monts	14	10	13	35,75
57	Terrebonne	11	17	8	35,25
58	Sainte-Sophie	11	14	10	35,25
59	Saint-Georges	3	20	13	34,50
60	Repentigny	3	27	5	34,00
61	Drummondville	0	22	13	34,00
62	Rouyn-Noranda	10	14	10	34,00
63	Chambly	8	17	10	34,00
64	Dolbeau-Mistassini	5	14	15	34,00
65	Beaconsfield	11	22	0	33,25
66	Saint-Augustin-de-Desmaures	6	22	5	33,25
67	Gaspé	4	20	10	33,25
68	Prévost	9	12	13	33,25
69	Montmagny	4	20	10	33,25
70	Candiac	4	19	10	32,75
71	Lévis	10	23	0	32,50
72	Sainte-Anne-des-Plaines	5	20	8	32,00
73	Beauharnois	3	20	10	32,00
74	Montréal ⁽³⁾	15	15	2	31,88
75	Sept-Îles	15	14	3	31,50
76	Brossard	6	23	3	31,25
77	Saint-Lin-Laurentides	1	10	20	31,25
78	Mascouche	11	15	5	30,75
79	Vaudreuil-Dorion	5	12	13	29,50
80	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	8	17	5	29,50
81	Saint-Bruno-de-Montarville	8	14	8	29,00
82	Châteauguay	4	20	5	28,25
83	Beloil	3	15	10	27,00
84	Saint-Basile-le-Grand	8	10	10	27,00
85	Saint-Colomban	3	12	13	27,00
86	Lavaltrie	13	0	13	25,00
87	Saint-Constant	0	20	5	24,50
88	Mont-Saint-Hilaire	0	20	5	24,50
89	Mercier	0	25	0	24,50
90	Saint-Lambert	1	15	8	23,25
91	Lachute	5	2	15	22,00
92	Deux-Montagnes	1	16	5	21,75
93	Pointe-Claire	19	0	3	21,25
94	Boisbriand	9	12	0	20,75
95	Sainte-Catherine	15	0	5	20,00
96	Mont-Royal	5	15	0	19,50
97	Saint-Lazare	5	0	10	15,00
98	Gatineau	11	3	0	14,25
99	Val-des-Monts	8	4	0	11,50
100	Westmount	8	0	0	7,50

Remarques :

- (1) La somme peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis.
- (2) Une partie des données pour Québec (demande d'information) reflète la moyenne pondérée des résultats par arrondissements de la Ville.
- (3) Les données pour Montréal reflètent la moyenne pondérée des résultats par arrondissements de la Ville.

Annexe 4 : données détaillées par indicateur

Tableau A4 :

Ville	Sous-indice 1 : Accès à l'information							Sous-indice 2 : Demande d'information					Sous-indice 3 : Cadre réglementaire				
	1: Site Web adapté aux PME				2: Rubrique "Affaires"	3: Nombre de "clics" pour accéder à l'info	4: Adhésion à PerLE	5: Suivi du dossier				6: Délai de réponse	7: Contenu de la réponse	8: Nombre de permis requis pour un resto	9: Délais d'obtention des permis	10: Coût d'une licence d'exploitation	11: Résolutions de la FCEI adoptées
	effort de vulg., fiches	schémas, photos, plans, etc.	form. de permis en ligne	dem. de permis en ligne				Accusé de réception	Numéro de suivi ou de dossier	Interlocuteur dédié (courriel signé)	Appel reçu						
Alma	non	en partie	non	non	oui	4	oui	non	non	oui	non	3	réponse	3	20	40 \$	non
Amos	non	non	non	non	en partie	infos n.d.	non	non	non	oui	oui	20	précise	n.d.	30	0 \$	éval. impact
Baie-Comeau	oui	en partie	oui	oui	en partie	6	oui	non	non	oui	non	25	précise	3	10	40 \$	non
Beaconsfield	non	en partie	oui	oui	non	2	non	non	non	oui	non	0	précise	4	n.d.	200 \$	non
Beauharnois	non	non	non	non	en partie	infos n.d.	non	non	non	oui	non	4	précise	n.d.	n.d.	0 \$	non
Bécancour	oui	non	oui	oui	non	3	non	non	non	oui	non	4	précise	3	30	0 \$	non
Beloil	non	non	non	non	en partie	infos n.d.	non	non	non	oui	non	21	précise	n.d.	n.d.	35 \$	non
Blainville	oui	non	oui	non	oui	3	en évidence	non	non	oui	non	12	précise	3	n.d.	75 \$	non
Boisbriand	oui	non	en partie	non	en partie	4	non	non	non	oui	non	5	s. élém. pert.	n.d.	60	125 \$	non
Boucherville	oui	non	non	non	oui	2	non	oui	non	oui	oui	1	précise	3	n.d.	110 \$	non
Brossard	en partie	non	oui	oui	non	infos n.d.	non	oui	oui	oui	non	4	précise	n.d.	30	279 \$	non
Candiac	non	en partie	non	non	en partie	infos n.d.	non	oui	non	oui	non	10	précise	n.d.	n.d.	0 \$	non
Cantley	en partie	en partie	oui	non	non	3	non	non	non	oui	oui	10	précise	3	60	150 \$	éval. impact
Chambly	non	non	oui	oui	en partie	infos n.d.	non	oui	non	oui	non	0	s. élém. pert.	n.d.	n.d.	50 \$	non
Châteauguay	non	en partie	non	non	en partie	infos n.d.	non	non	non	oui	non	6	précise	n.d.	n.d.	75 \$	non
Côte-Saint-Luc	en partie	en partie	oui	oui	non	2	non	non	non	oui	oui	7	précise	n.d.	n.d.	0 \$	non
Cowansville	oui	en partie	en partie	non	oui	4	en évidence	non	non	oui	non	0	précise	4	30	25 \$	1 pour 1
Deux-Montagnes	non	en partie	non	non	non	infos n.d.	non	non	oui	oui	non	0	s. élém. pert.	n.d.	n.d.	100 \$	non
Dolbeau-Mistassini	non	en partie	en partie	non	en partie	infos n.d.	non	oui	non	oui	non	3	s. élém. pert.	3	30	30 \$	non
Dollard-Des Ormeaux	en partie	en partie	non	non	non	1	non	non	non	oui	oui	5	précise	n.d.	21	50 \$	non

Tableau A4 (suite) :

Ville	Sous-indice 1 : Accès à l'information							Sous-indice 2 : Demande d'information					Sous-indice 3 : Cadre réglementaire				
	1: Site Web adapté aux PME				2: Rubrique "Affaires"	3: Nombre de "clics" pour accéder à l'info	4: Adhésion à PerLE	5: Suivi du dossier				6: Délai de réponse	7: Contenu de la réponse	8: Nombre de permis requis pour un resto	9: Délais d'obtention des permis	10: Coût d'une licence d'exploitation	11: Résolutions de la FCEI adoptées
	effort de vulg., fiches	schémas, photos, plans, etc.	form. de permis en ligne	dem. de permis en ligne				Accusé de réception	Numéro de suivi ou de dossier	Interlocuteur dédié (courriel signé)	Appel reçu						
Dorval	non	en partie	non	non	en partie	2	non	oui	non	oui	non	0	s. élém. pert.	3	n.d.	50 \$	non
Drummondville	non	non	non	non	non	infos n.d.	non	oui	non	oui	non	4	précise	n.d.	30	20 \$	non
Gaspé	non	en partie	non	non	en partie	infos n.d.	non	non	non	oui	non	0	réponse	n.d.	n.d.	30 \$	non
Gatineau	en partie	en partie	en partie	non	en partie	3	non	oui	oui	non	non	pas de réponse	aucune	n.d.	n.d.	245 \$	non
Granby	en partie	en partie	non	non	en partie	3	non	non	non	oui	non	1	précise	n.d.	30	30 \$	non
Joliette	en partie	en partie	oui	non	en partie	2	oui	oui	non	oui	non	3	précise	4	n.d.	50 \$	non
Kirkland	non	en partie	oui	non	non	infos n.d.	non	oui	oui	oui	oui	3	précise	n.d.	n.d.	5 \$	non
La Prairie	oui	non	oui	non	en partie	5	non	oui	non	oui	non	4	précise	n.d.	60	100 \$	non
La Tuque	non	non	non	non	en partie	2	non	oui	non	oui	non	4	précise	3	30	15 \$	non
Lachute	non	non	non	non	non	2	non	oui	Non	pas de réponse	non	pas de réponse	aucune	3	30	50 \$	non
L'Ancienne-Lorette	non	non	non	non	en partie	3	non	non	non	oui	oui	3	précise	2	n.d.	50 \$	non
L'Assomption	en partie	en partie	non	non	en partie	infos n.d.	non	oui	non	oui	oui	4	précise	n.d.	n.d.	50 \$	les deux
Laval	oui	oui	oui	non	oui	4	oui	oui	non	oui	oui	3	précise	3	n.d.	250 \$	non
Lavaltrie	oui	non	oui	non	en partie	3	non	pas de réponse	pas de réponse	pas de réponse	non	pas de réponse	aucune	n.d.	30	40 \$	non
Les Îles-de-la-Madeleine	en partie	oui	non	non	en partie	2	non	non	non	oui	non	4	précise	3	30	25 \$	non
Lévis	non	en partie	en partie	non	en partie	infos n.d.	oui	oui	oui	oui	non	5	précise	n.d.	n.d.	115 \$	non
L'Île-Perrot	en partie	non	oui	non	en partie	3	non	oui	non	oui	non	3	précise	3	30	50 \$	non
Longueuil	en partie	en partie	non	non	oui	3	non	oui	oui	oui	non	1	précise	n.d.	n.d.	280 \$	non
Magog	oui	oui	oui	non	non	3	non	oui	non	oui	non	3	s. élém. pert.	3	n.d.	50 \$	les deux
Marieville	non	en partie	oui	non	en partie	1	non	non	non	oui	non	4	précise	3	10	0 \$	non

Tableau A4 (suite) :

Ville	Sous-indice 1 : Accès à l'information							Sous-indice 2 : Demande d'information					Sous-indice 3 : Cadre réglementaire				
	1: Site Web adapté aux PME				2: Rubrique "Affaires"	3: Nombre de "clics" pour accéder à l'info	4: Adhésion à PerLE	5: Suivi du dossier				6: Délai de réponse	7: Contenu de la réponse	8: Nombre de permis requis pour un resto	9: Délais d'obtention des permis	10: Coût d'une licence d'exploitation	11: Résolutions de la FCEI adoptées
	effort de vulg., fiches	schémas, photos, plans, etc.	form. de permis en ligne	dem. de permis en ligne				Accusé de réception	Numéro de suivi ou de dossier	Interlocuteur dédié (courriel signé)	Appel reçu						
Mascouche	oui	en partie	oui	non	en partie	4	non	non	non	oui	non	17	précise	n.d.	n.d.	100 \$	non
Matane	non	en partie	oui	en partie	en partie	4	oui	non	non	oui	non	3	précise	4	30	100 \$	non
Mercier	non	non	non	non	non	infos n.d.	non	non	non	oui	oui	4	précise	n.d.	n.d.	200 \$	non
Mirabel	oui	non	non	non	en partie	5	en évidence	oui	non	oui	non	1	précise	3	21	200 \$	non
Mont-Laurier	non	en partie	non	non	en partie	infos n.d.	non	oui	non	oui	non	5	réponse	3	30	30 \$	éval. impact
Montmagny	en partie	non	non	non	en partie	infos n.d.	non	non	non	oui	non	4	précise	4	n.d.	50 \$	non
Montréal*	en partie	en partie	en partie	en partie	en partie	5	certain s arr.	certain s arr.	certain s arr.	certain s arr.	certain s arr.	4	réponse	4	48	212 \$	non
Mont-Royal	en partie	en partie	non	non	en partie	infos n.d.	non	non	non	oui	non	0	s. élém. pert.	n.d.	n.d.	200 \$	non
Mont-Saint-Hilaire	non	non	non	non	non	infos n.d.	non	non	non	oui	non	6	précise	n.d.	n.d.	55 \$	non
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	non	en partie	en partie	non	non	3	non	oui	non	oui	non	3	précise	3	n.d.	50 \$	non
Pincourt	non	non	non	non	non	6	non	non	non	oui	oui	4	précise	n.d.	30	0 \$	non
Pointe-Claire	oui	en partie	oui	oui	oui	2	non	pas de réponse	pas de réponse	pas de réponse	non	pas de réponse	aucune	n.d.	30	105 \$	non
Prévost	non	non	en partie	non	non	4	oui	non	non	oui	non	3	s. élém. pert.	4	30	50 \$	non
Québec**	oui	oui	oui	non	oui	5	en évidence	certain s arr.	certain s arr.	oui	non	2	réponse	2	n.d.	120 \$	non
Rawdon	en partie	non	oui	non	non	3	non	oui	non	oui	oui	13	précise	n.d.	30	30 \$	non
Repentigny	non	non	non	non	en partie	infos n.d.	non	oui	non	oui	oui	7	précise	n.d.	42	60 \$	non
Rimouski	en partie	en partie	non	non	en partie	4	oui	non	non	oui	oui	1	précise	3	30	55 \$	éval. impact
Rivière-du-Loup	en partie	non	non	non	en partie	4	oui	non	non	oui	non	4	précise	2	n.d.	20 \$	les deux
Rosemère	en partie	en partie	oui	non	non	3	non	oui	non	oui	non	11	précise	4	30	75 \$	non
Rouyn-Noranda	non	en partie	oui	en partie	en partie	4	non	oui	non	oui	non	4	s. élém. pert.	n.d.	n.d.	20 \$	non

Remarques : * Les données pour Montréal reflètent la moyenne pondérée des résultats par arrondissements. ** Une partie des données pour Québec (demande d'information) reflète la moyenne pondérée des résultats par arrondissements.

Tableau A4 (suite) :

Ville	Sous-indice 1 : Accès à l'information							Sous-indice 2 : Demande d'information					Sous-indice 3 : Cadre réglementaire				
	1: Site Web adapté aux PME				2: Rubrique "Affaires"	3: Nombre de "clics" pour accéder à l'info	4: Adhésion à PerLE	5: Suivi du dossier				6: Délai de réponse	7: Contenu de la réponse	8: Nombre de permis requis pour un resto	9: Délais d'obtention des permis	10: Coût d'une licence d'exploitation	11: Résolutions de la FCEI adoptées
	effort de vulg., fiches	schémas, photos, plans, etc.	form. de permis en ligne	dem. de permis en ligne				Accusé de réception	Numéro de suivi ou de dossier	Interlocuteur dédié (courriel signé)	Appel reçu						
Saguenay	en partie	en partie	oui	oui	en partie	4	oui	non	non	oui	non	6	précise	4	30	250 \$	non
Saint-Amable	non	non	en partie	non	non	3	oui	non	non	oui	non	3	réponse	3	n.d.	50 \$	non
Saint-Augustin-de-Desmaures	non	non	non	en partie	non	2	non	non	non	oui	non	0	précise	n.d.	n.d.	100 \$	non
Saint-Basile-le-Grand	en partie	en partie	oui	non	non	5	non	non	non	oui	non	10	s. élém. pert.	n.d.	n.d.	50 \$	non
Saint-Bruno-de-Montarville	oui	non	non	non	en partie	5	non	oui	non	oui	non	3	s. élém. pert.	3	n.d.	75 \$	non
Saint-Charles-Borromée	non	non	en partie	en partie	non	infos n.d.	en évidence	non	non	oui	non	3	précise	4	30	0 \$	non
Saint-Colomban	non	non	non	non	en partie	infos n.d.	non	non	non	oui	non	3	s. élém. pert.	4	30	50 \$	non
Saint-Constant	non	non	non	non	non	infos n.d.	non	non	non	oui	non	3	précise	n.d.	n.d.	75 \$	non
Sainte-Adèle	non	en partie	oui	non	en partie	4	non	non	non	oui	non	4	précise	n.d.	n.d.	50 \$	non
Sainte-Agathe-des-Monts	en partie	oui	non	non	oui	3	non	non	non	oui	non	3	aucune	4	30	50 \$	non
Sainte-Anne-des-Plaines	non	non	non	non	non	infos n.d.	oui	non	non	oui	non	4	précise	3	n.d.	100 \$	non
Sainte-Catherine	en partie	en partie	oui	oui	en partie	3	non	pas de réponse	pas de réponse	pas de réponse	non	pas de réponse	aucune	n.d.	n.d.	100 \$	non
Sainte-Julie	en partie	non	oui	non	oui	5	non	oui	oui	oui	non	10	s. élém. pert.	n.d.	10	50 \$	non
Sainte-Marie	oui	en partie	non	non	oui	3	oui	oui	non	oui	oui	3	précise	4	30	20 \$	non
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	non	non	oui	non	non	2	non	non	non	oui	non	3	réponse	n.d.	n.d.	100 \$	non
Sainte-Sophie	oui	en partie	oui	non	non	3	non	oui	non	oui	non	3	s. élém. pert.	n.d.	n.d.	50 \$	non
Sainte-Thérèse	en partie	en partie	oui	non	non	3	non	oui	non	oui	non	5	précise	3	n.d.	75 \$	non
Saint-Eustache	oui	non	non	non	oui	3	non	oui	non	oui	non	3	précise	n.d.	n.d.	100 \$	non
Saint-Félicien	non	non	non	non	en partie	infos n.d.	non	oui	non	oui	non	3	précise	3	14	10 \$	non
Saint-Georges	non	non	non	non	en partie	infos n.d.	non	non	non	oui	non	3	précise	n.d.	14	0 \$	non

Tableau A4 (suite) :

Ville	Sous-indice 1 : Accès à l'information							Sous-indice 2 : Demande d'information					Sous-indice 3 : Cadre réglementaire				
	1: Site Web adapté aux PME				2: Rubrique "Affaires"	3: Nombre de "clics" pour accéder à l'info	4: Adhésion à PerLE	5: Suivi du dossier				6: Délai de réponse	7: Contenu de la réponse	8: Nombre de permis requis pour un resto	9: Délais d'obtention des permis	10: Coût d'une licence d'exploitation	11: Résolutions de la FCEI adoptées
	effort de vulg., fiches	schémas, photos, plans, etc.	form. de permis en ligne	dem. de permis en ligne				Accusé de réception	Numéro de suivi ou de dossier	Interlocuteur dédié (courriel signé)	Appel reçu						
Saint-Hyacinthe	en partie	non	oui	en partie	en partie	3	non	non	non	oui	non	4	précise	n.d.	n.d.	100 \$	non
Saint-Jean-sur-Richelieu	en partie	oui	non	non	oui	4	en évidence	non	non	oui	non	1	précise	4	14	150 \$	non
Saint-Jérôme	non	en partie	non	non	en partie	infos n.d.	non	non	non	oui	non	5	précise	n.d.	14	50 \$	non
Saint-Lambert	non	en partie	non	non	non	infos n.d.	non	non	non	oui	non	0	s. élém. pert.	n.d.	14	100 \$	non
Saint-Lazare	en partie	en partie	non	non	non	4	non	pas de réponse	pas de réponse	pas de réponse	non	pas de réponse	aucune	n.d.	n.d.	25 \$	non
Saint-Lin-Laurentides	non	en partie	non	non	non	infos n.d.	non	non	non	non	non	6	s. élém. pert.	n.d.	n.d.	0 \$	éval. impact
Salaberry-de-Valleyfield	en partie	en partie	non	en partie	en partie	infos n.d.	non	non	non	oui	non	1	précise	3	n.d.	50 \$	non
Sept-Îles	oui	non	non	non	non	5	en évidence	oui	non	oui	non	5	s. élém. pert.	3	n.d.	n.d.	non
Shawinigan	en partie	en partie	en partie	en partie	en partie	4	en évidence	pas de réponse	pas de réponse	pas de réponse	non	pas de réponse	aucune	3	28	20 \$	éval. impact
Sherbrooke	non	en partie	oui	en partie	en partie	4	oui	pas de réponse	pas de réponse	pas de réponse	non	pas de réponse	aucune	3	n.d.	25 \$	éval. impact
Sorel-Tracy	en partie	en partie	en partie	non	en partie	5	en évidence	non	non	oui	oui	12	précise	4	n.d.	50 \$	non
Terrebonne	non	non	oui	en partie	en partie	2	non	oui	non	oui	non	19	précise	3	n.d.	100 \$	non
Thetford Mines	en partie	en partie	oui	oui	en partie	5	en évidence	non	non	oui	non	5	précise	3	n.d.	20 \$	éval. impact
Trois-Rivières	non	en partie	non	non	en partie	4	non	non	non	non	non	1	s. élém. pert.	n.d.	n.d.	0 \$	éval. impact
Val-des-Monts	en partie	non	en partie	non	en partie	4	non	oui	non	oui	non	55	aucune	n.d.	n.d.	200 \$	non
Val-d'Or	en partie	non	oui	non	en partie	4	non	non	non	oui	non	3	s. élém. pert.	3		25 \$	éval. impact
Varennnes	non	en partie	oui	non	en partie	2	non	non	non	oui	non	0	précise	3	n.d.	10 \$	non
Vaudreuil-Dorion	non	en partie	non	en partie	en partie	infos n.d.	non	non	non	oui	non	4	s. élém. pert.	3	n.d.	50 \$	non
Victoriaville	oui	en partie	oui	oui	en partie	3	non	non	non	oui	non	4	précise	n.d.	10	0 \$	les deux
Westmount	oui	oui	non	non	non	4	non	pas de réponse	pas de réponse	pas de réponse	non	pas de réponse	aucune	n.d.	n.d.	200 \$	non

Annexe 5 : résolution sur la paperasserie proposée par la FCEI

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance des petites et moyennes entreprises (PME) sur son territoire.

ATTENDU QUE les PME fortifient toutes les communautés et contribuent à leur développement en créant de l'emploi sur place, de la richesse foncière pour la municipalité, une diversification de l'économie locale et bien plus encore.

ATTENDU QUE les PME sont particulièrement affectées par le fardeau réglementaire et administratif.

ATTENDU QUE la municipalité de _____ a à coeur le développement des PME sur son territoire et souhaite favoriser leur prospérité.

ATTENDU QUE la municipalité de _____ reconnaît l'importance de considérer l'impact de la réglementation sur les petites entreprises.

ATTENDU QUE la municipalité de _____ souhaite se démarquer à l'occasion de la *Semaine de sensibilisation à la paperasserie* de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

IL EST RÉSOLU QUE (cochez 1 seule case ou les 2 cases) :

- Le conseil municipal s'engage à pratiquer la règle du « un pour un » voulant que, pour chaque nouveau règlement ou pour chaque nouvelle obligation administrative adopté dans le futur, il retire, lorsque possible, un autre règlement ou une autre obligation administrative.
- Le conseil municipal s'engage, lors de l'étude de tout nouveau règlement ou avant d'imposer toute nouvelle formalité administrative (formulaires, permis, etc.), à considérer l'impact potentiel qu'il pourrait avoir sur les petites entreprises situées sur son territoire.

Adopté lors de la séance du Conseil du _____

Signé par : _____, le _____.
Nom et titre

Signature